

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



LUXTRAM

SOMMAIRE

MONTÉZ À BORD DU TRAM !	7
« LE TRAMWAY S'ANCRE DANS LE QUOTIDIEN DES LUXEMBOURGEOIS »	8
CONSEIL D'ADMINISTRATION & COMITÉ PROJET	12
SOYEZ LES BIENVENUS À BORD	14
TOUS SUR DE BONS RAILS	14
GOOD MORNING STÄREPLAZ	18
UNE EQUIPE RENFORCÉE POUR GARANTIR UN SERVICE DE QUALITÉ.	24
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION SE POURSUIVENT	28
UNE OFFRE INTERMODALE DE MOBILITE EN PLEIN DEVELOPPEMENT ...	32
L'INVESTISSEMENT PHOTOVOLTAÏQUE	34
RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2018.	36



MONTEZ À BORD DU TRAM !

Dans la poursuite de la mission qui lui a été confiée par le Ministère du Développement durable et des infrastructures et la Ville de Luxembourg, à savoir d'assurer la conception, la réalisation et l'exploitation du tramway luxembourgeois, Luxtram a connu une année 2018 particulièrement riche. Au-delà de l'enjeu de mise en œuvre de la ligne, qui s'est poursuivie entre le Pont Rouge et la place de l'Étoile puis au-delà, 2018 a constitué le premier exercice complet d'exploitation du service.

Parmi les moments forts qui ont marqué l'année, on peut citer l'inauguration de trois nouvelles stations et l'entrée du tramway au cœur de la capitale luxembourgeoise à partir de l'été.

On peut en outre se réjouir du succès rencontré par le tramway. En effet, au cours du quatrième trimestre, la fréquentation en semaine et hors vacances s'établissait en moyenne à 22 000 voyageurs par jour. On peut aussi se féliciter du maintien d'un service fiable et performant toute l'année, facilitant considérablement les déplacements des utilisateurs des transports en commun tout au long de la ligne de tram, entre les stations Luxexpo et Stäreplaz/Étoile.

Pour garantir la qualité du service, l'équipe de Luxtram s'est vue évoluer. De nouvelles procédures ont également été mises en œuvre. Luxtram s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue permettant de garantir un service de qualité tout au long de l'année, et de poursuivre le développement de cette ligne, future colonne vertébrale de l'offre en mobilité à Luxembourg. Désormais, les travaux de construction se poursuivent pour que le tram puisse rejoindre la gare Centrale d'ici la fin de l'année 2020.

« LE TRAMWAY S'ANCRE DANS LE QUOTIDIEN DES LUXEMBOURGEOIS »

2018 EST LA PREMIÈRE ANNÉE COMPLÈTE D'EXPLOITATION DU TRAMWAY.

Le nouveau transport public luxembourgeois, pratique, confortable et convivial, a rapidement conquis de nombreux utilisateurs.

Monsieur Bausch, quel regard portez-vous sur l'année 2018 de Luxtram ?

François Bausch : Le projet de tramway luxembourgeois est au cœur de nombreuses discussions depuis plusieurs années. Fin 2017, ce nouveau mode de transport est passé du statut de projet à celui de réalité bien concrète. Tout au long de l'année 2018, le tramway s'est installé dans le quotidien de celles et ceux qui fréquentent Luxembourg chaque jour. Et l'on peut se réjouir, dès à présent, des chiffres de fréquentation et du niveau de satisfaction des utilisateurs. Ils reflètent comment une offre de transport adaptée et réfléchie dans une approche multimodale, contribue à transformer la mobilité au Luxembourg dont le tramway sera la nouvelle épine dorsale.

Madame Polfer, comment le tramway s'intègre-t-il dans la capitale ?

Lydie Polfer : Avec l'ouverture des stations Theater, Faiencerie et Stäreplaz/Étoile, le tramway pénètre davantage dans le cœur de la ville. Nous avons été particulièrement attentifs à ce que le nouveau mode de transport s'intègre harmonieusement dans le paysage urbain, au niveau de l'architecture historique et contemporaine du patrimoine bâti. Il est essentiel à nos

yeux de disposer d'un tramway élégant dans une très belle ville, d'un mode de transport efficient digne de notre statut de capitale européenne. Dans cette optique, le tramway fonctionne sans ligne aérienne au-delà du Pont Rouge. Le long du Grand Théâtre, une plateforme spécifique a également été mise en place avec la volonté de limiter au maximum les vibrations liées au passage des rames.

Que représente la mise en service effective du tramway pour les équipes de Luxtram ?

François Bausch : Pour garantir le meilleur service au quotidien, l'équipe de Luxtram a été renforcée. Grâce à l'école du tramway, de nouveaux conducteurs ont pu être formés à la conduite des rames. On voit que le succès du tramway luxembourgeois est un enjeu partagé par l'ensemble des équipes en place. On peut d'ailleurs se féliciter des résultats des premières enquêtes qualitatives menées auprès des utilisateurs qui confirment l'intérêt et la pertinence d'un tel mode de transport public à Luxembourg.

Quels ont été les éléments marquants de cette année 2018 pour le tramway ?

Lydie Polfer : L'extension de la ligne, avec l'ouverture de trois nouvelles stations jusqu'à la Place de l'Étoile, est sans doute

l'élément le plus important de l'année. Elle témoigne de la manière dont le tramway rapproche les quartiers. Lors de la première Schueberfouer qui s'est tenue à l'ère du tramway, on a par exemple vu davantage de personnes travaillant au Kirchberg rejoindre la manifestation.

Au-delà, le tramway s'ancore au jour le jour dans la vie des usagers des transports en commun. Il faut également saluer le travail des équipes de Luxtram, autour de la sensibilisation et de la sécurité de l'ensemble des usagers de l'espace public. Cela a permis la mise en place du tramway dans la ville sans heurt. En effet, le nombre d'incidents impliquant les rames a été très limité.

La mobilité se redessine au-delà de la ville et le tramway participe aussi à l'attractivité de la capitale. Comment ce projet contribue-t-il à un meilleur développement de Luxembourg ?

François Bausch : Ce développement s'inscrit au cœur de la stratégie de mobilité durable portée par le Gouvernement, qui prend en considération l'ensemble des flux de personnes se rendant au Luxembourg. La capitale demeure le moteur économique principal de la région.

Pour lui permettre de continuer à prospérer, à respirer, il est primordial de fluidifier la circulation en son sein, au cœur de la ville mais aussi au niveau de tous les axes pénétrants.

Le tramway permet de renforcer l'attractivité de l'offre en transport public, en apportant aux utilisateurs le confort et, surtout, l'opportunité de rejoindre leur point de destination très rapidement. Pour le développement de Luxembourg, le tramway est un levier essentiel. On a pu observer par exemple, une grande attractivité du Ban de Gasperich, qui sera directement desservi par le tramway et dont le développement immobilier s'est sensiblement accéléré. Cet effet « tramway » peut être constaté sur l'ensemble du tronçon.

Quelles sont les prochaines étapes de développement, à court, moyen et long termes ?

Lydie Polfer : Il est réjouissant de constater l'attente réelle des utilisateurs à l'égard des développements à venir. Le chantier se poursuit à un rythme soutenu, dans l'objectif de permettre au tramway de rejoindre la Gare centrale d'ici fin 2020.

La poursuite des travaux, au centre-ville, implique un réel engagement des équipes auprès des parties concernées. Tout au long de la mise en œuvre de la ligne, il est important de pouvoir discuter avec les riverains, accompagner de la meilleure manière possible les commerçants et les entreprises impactés par le chantier.

Un tel projet implique aussi une excellente coopération entre les équipes de Luxtram, les services de la Ville de Luxembourg et les administrations en charge des infrastructures au niveau de l'État. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail mis en œuvre chaque jour par l'ensemble des équipes pour mener à bien ce projet.

François Bausch : Au-delà de la Gare centrale, la ligne sera étendue vers la Cloche d'Or d'une part, et l'aéroport et Findel d'autre part, deux pôles en plein développement. Maintenant que les bénéfices du tramway sont appréciables et appréciés, nous réfléchissons à des extensions du réseau au-delà de la ligne de 16 km pour renforcer la connexion entre les différents modes de transport.



LYDIE POLFER, BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LUXEMBOURG, ET FRANÇOIS BAUSCH, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES, REVIENNENT SUR L'ANNÉE 2018 DE LUXTRAM S.A.



René BIWER
Président de Luxtram S.A.

« NOUS TRAVAILLONS POUR OFFRIR À TOUS LES UTILISATEURS DU TRAMWAY UN SERVICE RÉGULIER ET EFFICACE, EN ASSURANT À CHACUN LE PLUS HAUT NIVEAU DE CONFORT ET DE SÉCURITÉ. »

Avec la mise en service du tramway, à la fin de l'année 2017, Luxtram entrait dans un nouveau cycle de développement. Jusqu'à présent, conformément à la mission qui nous a été confiée, les équipes de Luxtram s'étaient principalement attachées à mettre en œuvre la ligne et les infrastructures permettant au tramway de circuler au cœur de la capitale.

C'est durant toute l'année 2018 que s'est activé le second volet de notre mission, à savoir l'exploitation effective du tramway. Tout en poursuivant le développement de la ligne, nos équipes assurent le fonctionnement opérationnel du tramway entre Luxexpo et la Place de l'Étoile ainsi que la maintenance des rames. Chaque jour, les collaborateurs engagés travaillent pour offrir à tous les utilisateurs du tramway un service régulier et efficace, en assurant à chacun le plus haut niveau de confort et de sécurité. A cette fin, l'équipe de Luxtram s'est étoffée afin de pouvoir assurer l'ensemble des services. Tous peuvent être très fiers du travail qu'ils mènent au quotidien pour faire

du tramway luxembourgeois une réalité appréciée des utilisateurs. Il est essentiel, au cœur de ce rapport, de remercier tous nos collaborateurs pour l'engagement collectif dont ils font preuve dans cette aventure. Il est aussi de notre responsabilité de veiller chaque jour à leur satisfaction dans la réalisation de leur mission. L'adoption rapide de ce nouveau mode de transport, dont témoignent des chiffres de fréquentation au-delà de nos espérances, constitue leur plus belle récompense.

Bien sûr, les défis sont encore nombreux. Les équipes de Luxtram n'ont d'ailleurs pas attendu l'extension de la ligne jusqu'à la Place de l'Étoile, et l'inauguration des trois nouvelles stations, le 27 juillet 2018, pour préparer la suite du développement de la ligne. Chacun est à pied d'œuvre, chaque jour, pour mener à bien le projet d'une ligne de tramway s'étendant du Findel à la Cloche d'Or et offrir aux usagers des transports en commun ce mode de transport public moderne.



Paul HOFFMANN
Vice-président de Luxtram S.A.

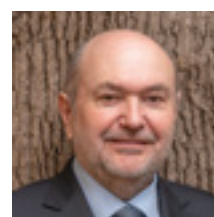
« NOUS SOMMES VIGILANTS À CE QUE L'INSTALLATION DU TRAMWAY SE FASSE DANS LE PLUS GRAND RESPECT DE L'ARCHITECTURE HISTORIQUE ET CONTEMPORAINE DU PATRIMOINE BÂTI. »

Celles et ceux qui vivent, travaillent ou encore visitent Luxembourg peuvent se réjouir. Ils disposent désormais d'un nouveau moyen de transport public efficace, confortable et sûr, qui leur permet de circuler facilement à travers la capitale. Le tramway, en reliant la Place de l'Étoile à Luxexpo, en attendant de pouvoir rejoindre la gare Centrale et les autres quartiers, contribue déjà à une nette amélioration de la circulation au cœur de la capitale. Toutes les personnes qui ont testé et adopté le tramway pourront témoigner de la pertinence de ce projet essentiel pour Luxembourg.

Au niveau de Luxtram, notre rôle est de veiller à sa mise en œuvre dans le respect des échéances fixées, en veillant à ce que les étapes de développement puissent s'enchaîner de la manière la plus fluide possible. La réalisation d'un tel chantier, évidemment, exige une coordination optimale d'un grand nombre d'acteurs, des équipes sur chantier aux responsables de Luxtram, en passant par les services de la Ville de Luxembourg et les administrations d'État concernés par le

projet. L'accomplissement d'un tel projet est rendu possible grâce à l'engagement de tous ces acteurs au service d'un même objectif. Un des enjeux majeurs, dans la mise en œuvre du tramway luxembourgeois, a trait à sa meilleure intégration au cœur de la ville. Nous sommes en effet particulièrement vigilants à ce que l'installation se fasse dans le plus grand respect de l'architecture historique et contemporaine du patrimoine bâti. C'est notamment pour cela que les rames du tramway luxembourgeois intègrent une technologie leur permettant de fonctionner sans devoir déployer des lignes aériennes dans le centre-ville. C'est aussi dans cette perspective qu'une plateforme spécifique a été mise en œuvre à proximité du Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg, en vue de limiter les incidences et les nuisances liées au passage des rames.

En permanence, en restant à l'écoute des attentes des uns et des autres, nous veillons à mettre en œuvre un moyen de transport public en phase avec le niveau d'exigence requis par les habitants de Luxembourg.



André VON DER MARCK
Directeur Général de Luxtram S.A.

« C'EST LA CONTRIBUTION DE CHAQUE PERSONNE IMPLIQUÉE DANS CE PROJET QUI REND LE TRAMWAY LUXEMBOURGEOIS SI EXCEPTIONNEL. IL S'AGIT AVANT TOUT D'UNE AVENTURE COLLECTIVE ET HUMAINE. »

Comme l'ont été toutes les années vécues depuis la création de Luxtram, 2018 fut exceptionnelle. Les chiffres de fréquentation et la satisfaction exprimée par les utilisateurs du tramway en attestent. Les résultats de cette première année complète d'exploitation du service ont dépassé toutes les espérances. Ce n'est évidemment pas le fruit du hasard.

Tout en veillant à la poursuite du chantier, Luxtram a grandi afin de pouvoir garantir à chaque utilisateur un service fiable, sûr et convivial. Notre équipe s'est étoffée avec l'intégration et la formation de nouveaux conducteurs mais aussi le recrutement d'opérateurs et agents de maintenance. Afin d'accompagner le développement des compétences de nos employés, Luxtram a aussi mis en place son propre institut de formation professionnelle. Les équipes administratives et de support, elles aussi, ont été renforcées. Luxtram se structure en se dotant de nouveaux outils, en instaurant les procédures ad-hoc, en veillant à satisfaire le plus grand nombre, de l'utilisateur au collaborateur. Je l'ai déjà dit et je le répète : c'est la

contribution pleine et entière de chacun à ce projet qui rend le tramway luxembourgeois si exceptionnel. Il s'agit avant tout d'une aventure collective et humaine. Je profite dès lors de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour remercier chacune des personnes impliquées dans les missions confiées à Luxtram pour son engagement personnel. Dans cet effort de structuration, visant à garantir la pérennité de Luxtram, un temps important et nécessaire a été consacré à la négociation avec les syndicats.

Dans ce contexte, notre volonté a toujours été de veiller à la satisfaction des équipes, tout en garantissant le bon développement de l'offre. Ces discussions, riches, constructives, avec un réel respect des parties en présence doivent permettre, nous l'espérons, de mieux faire grandir ce projet majeur pour la Ville de Luxembourg et l'ensemble du pays.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LUXTRAM DÉFINIT LES ORIENTATIONS ET CHOIX STRATÉGIQUES PRÉSIDANT À LA MISE EN ŒUVRE ET À L'EXPLOITATION DU TRAMWAY LUXEMBOURGEOIS.



Patrick GILLEN
Fonds d'urbanisation et
d'aménagement du Plateau
du Kirchberg
Président



Patrick GOLDSCHMIDT
Administration communale
de la Ville de Luxembourg
Échevin responsable en
matière de mobilité



Alex KIES
Ministère de la Mobilité et des
Travaux publics,
Département de la mobilité et
des transports,
Chargé de direction transports
publics



Clara MULLER
Ministère de l'Intérieur,
Direction des finances
communales
Conseiller de direction,
Chef de service



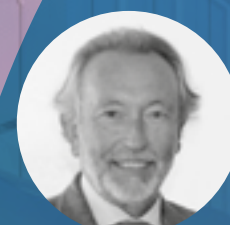
Lydie POLFER
Administration communale
de la Ville de Luxembourg
Bourgmestre



Marie-Josée VIDAL
Ministère de l'Energie et de
l'Aménagement du territoire,
Département de l'aménage-
ment et du territoire
Coordnatrice générale



Félicie WEYCKER
Ministère de la Mobilité et
des Travaux publics,
Département de la mobilité
et des transports,
Chargée de la coordination
générale



René BIWER
Président
Administration des Ponts et
Chaussées;
Directeur honoraire



Paul HOFFMANN
Vice-président
Administration communale
de la Ville de Luxembourg
Direction mobilité;
Ingénieur-Directeur



Guy BESCH
Ministère de la Mobilité et des
Travaux publics,
Département de la mobilité et
des transports,
Planification de la mobilité



Thierry KUFFER
Administration communale
de la Ville de Luxembourg
Directeur des Finances



Michelle STEICHEN
Ministère des Finances,
Inspection Générale des
Finances
Premier inspecteur des
finances



André VON DER MARCK
Luxtram S.A.
Directeur Général



Gilbert ZAHLES
Administration communale de la
Ville de Luxembourg
Direction Génie Civil-Constructions
Ingénieur-Directeur

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A CRÉÉ UN COMITÉ PROJET QUI VEILLE AU SUIVI ET À L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS PRISES. LE COMITÉ PROJET DÉCIDE DE TOUS LES ASPECTS TECHNIQUES DE LA RÉALISATION DU RÉSEAU DE TRAMWAY DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS FIXÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

COMITÉ PROJET

SOYEZ LES BIENVENUS À BORD

L'année 2018 aura été celle de l'adoption du tramway. Suite à la mise en service du tramway, en décembre 2017, qui s'est accompagnée de l'ouverture de la gare Pfaffenthal/Kirchberg, le nouveau mode de transport public a rapidement fait de nombreux adeptes. Grâce à ce nouveau nœud intermodal, l'accès au Plateau du Kirchberg se trouvait grandement facilité. La période de gratuité relative à l'utilisation du tramway, qui s'est étendue jusqu'à la fin du mois de janvier, a permis à de nombreuses personnes d'expérimenter nos rames circulant tout au long du quartier d'affaires. Au cours de cette période, Luxtram a relevé une fréquentation de près de 17 000 voyageurs par jour sur le premier tronçon.

Cette fréquentation a évolué positivement tout au long de l'année. Au cours du quatrième trimestre, la fréquentation en semaine et hors vacances s'établissait à 22 000 voyageurs par jour. Avec l'ouverture de trois nouvelles stations au-delà du Pont Rouge - Theater, Faiencerie et Stäreplaz/Étoile – le tramway pénétrait davantage dans la ville, s'ancrant un peu plus encore dans le quotidien de celles et ceux qui fréquentent la capitale luxembourgeoise.

Avec cette extension jusqu'à la Place de l'Étoile, la ligne de tramway compte désormais trois pôles d'échange intermodaux. Une réorganisation des services de bus a pu être opérée autour de la nouvelle station Stäreplaz/Étoile.

Il était important de pouvoir mettre en service le tramway tout au long du tronçon A, jusqu'à la Place de l'Étoile, avant le lancement de la Schueberfoer 2018. Le nouveau tronçon a permis de desservir l'événement avec un mode d'exploitation en voie unique, le long du Glacis, afin d'agrandir les surfaces occupées par la foire. Pendant les 20 jours que durait l'événement, l'accès au tramway a été gratuit. Cette démarche a largement contribué à la découverte du nouveau mode de transport. Durant la période, quelque 490 000 personnes ont utilisé le tramway, dont plus de la moitié pour se rendre à la Schueberfoer.

Pour garantir un service efficient et de qualité, au quotidien, tout en poursuivant le développement des travaux, l'équipe de Luxtram s'est considérablement renforcée.

De nouveaux outils, de nouvelles procédures ont aussi été mises en œuvre ou négociées, avec toujours cette volonté d'offrir le meilleur tout en garantissant la pérennité de Luxtram.

Au-delà de l'exploitation du tramway sur le tronçon A, Luxtram a poursuivi ses efforts relatifs à la mise en œuvre du chantier vers la Gare centrale. A cette fin, les préparatifs se sont intensifiés durant les deux premiers trimestres pour permettre un lancement des travaux dès l'automne 2018.

Le chantier a pu concrètement débuter à partir du quatrième trimestre, avec l'attribution des marchés de déviation des réseaux autour du Boulevard Prince Henri, ainsi qu'au niveau de la Place de Metz et de la Place de Paris.

Il est prévu que le tram puisse circuler sur ce deuxième tronçon sans ligne aérienne de contact d'ici fin 2020.

TOUS SUR DE BONS RAILS

Le tramway a commencé à emmener ses premiers utilisateurs d'un bout à l'autre du Kirchberg en décembre 2017. Sa fréquentation durant les premiers mois de l'année 2018 a dépassé toutes les attentes. Il n'aura pas fallu longtemps pour que le nouveau moyen de transport public soit massivement adopté et que les effets de sa mise en service sur la mobilité au niveau du quartier d'affaires de la capitale luxembourgeoise se fassent ressentir.

Lancé en décembre 2017, le nouveau mode de transport public a connu une fréquentation journalière de près de 17.000 voyageurs durant le premier trimestre de l'année 2018.

Au-delà de la période de gratuité du service, s'étendant sur l'ensemble du mois de janvier et permettant à chacun de découvrir le tramway, ce dernier s'est facilement inscrit dans le quotidien des nombreuses personnes qui fréquentent chaque jour le Plateau du Kirchberg. Le nouveau mode de transport en commun a parfaitement rempli son rôle, permettant de circuler facilement tout au long du quartier, sans avoir à emprunter la voiture.

Connectée à des pôles d'échanges multimodaux, au niveau des stations Luxexpo et Rout Bréck/Pafendall, la ligne de tramway a aussi grandement facilité l'accès au Plateau du Kirchberg pour les personnes venues

de l'extérieur. A titre indicatif, les CFL ont annoncé une fréquentation journalière du funiculaire, qui relie la nouvelle gare ferroviaire à l'arrêt Rout Bréck/Pafendall, de 6.000 personnes au premier trimestre 2018.

Ces premiers chiffres de fréquentation, de bon augure, ont évolué positivement tout au long de l'année, boostés notamment par plusieurs événements et par l'extension de la ligne jusqu'à la Place de l'Étoile ou encore la gratuité du service accordée jusqu'à la rentrée scolaire. Au cours du quatrième trimestre, la fréquentation en semaine et hors vacances s'établissait à 22.000 voyageurs en moyenne par jour avec des pics jusqu'à 26.000 voyageurs.



GOOD MORNING STÄREPLAZ

Durant la première partie de l'année 2018, c'est principalement vers les riverains du Limpertsberg, particulièrement concernés par les travaux de finalisation du tronçon A, que les efforts de communication ont été tournés.

Le 27 juillet a eu lieu l'inauguration des trois nouvelles stations de tramway – Theater, Faiencerie, Stäreplaz/Étoile – en présence de M. François Bausch, ministre du Développement durable et des Infrastructures, Mme Lydie Polfer, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Patrick Goldschmidt, échevin responsable en matière de mobilité à la Ville de Luxembourg et de nombreux invités.

À l'occasion de cette journée, un vaste programme d'animations a été proposé. Ce lancement a été soutenu par la campagne de communication « Good Morning Stäreplaz ».

LA PREMIÈRE SCHUEBERFOUER AVEC LE TRAMWAY

Si l'été est considéré comme une période plus calme à Luxembourg, en raison des congés, il n'a pas forcément été de tout repos pour les équipes de Luxtram. Du 23 août au 12 septembre, le tramway a connu sa première Schueberfouer. Et le nouveau mode de transport public a constitué un moyen privilégié pour se rendre à cette manifestation populaire.

Suite à la finalisation du tronçon, jusqu'à la Stäreplaz/Étoile, le tramway a pu desservir l'événement avec un mode d'exploitation en voie unique, le long du Glacis. Celui-ci a permis d'agrandir les surfaces occupées par la foire. Pendant les 20 jours que durait l'événement, l'accès au tramway était gratuit. La Schueberfouer, au cœur de cette première année d'exploitation complète du service, a largement contribué à la découverte du nouveau mode transport.

Durant cette période, quelque 490.000 personnes ont utilisé le tramway, dont plus de la moitié pour se rendre à la Schueberfouer. Le tram a accueilli jusqu'à 40.000 personnes par week-end.

Pour l'occasion, les horaires de circulation avaient également été étendus. Du dimanche au jeudi, le tram circulait jusqu'à 1h30 et le vendredi et le samedi, jusqu'à 2h30.



490.000 KILOMÈTRES PARCOURUS SUR L'ANNÉE

Le nombre de rames mises en circulation a évolué tout au long de l'année pour pouvoir proposer une fréquence d'un tramway toutes les six minutes. Sur le premier trimestre, entre les stations Luxexpo et Rout Bréck/Pafendall, six rames étaient en exploitation. Elles ont parcouru une distance cumulée de 86.550 kilomètres. Au troisième trimestre, jusqu'à huit rames étaient en exploitation entre les stations Luxexpo et Stäreplaz/Étoile. Elles ont parcouru une distance de 115.175 kilomètres entre début juillet et fin septembre. Tout au long de l'année, les rames ont parcouru une distance cumulée de 490.000 kilomètres, ce qui représente une distance supérieure à dix fois le tour de la planète Terre.



DES VOYAGEURS TRÈS SATISFAITS

Au-delà des chiffres de fréquentation, Luxtram se félicite aussi du niveau de satisfaction des utilisateurs du nouveau service de transport public.

Les résultats d'un sondage TNS Ilres, demandé par le ministère du Développement durable et des Infrastructures, révèlent que 83 % des résidents de la capitale ont un avis positif sur le tramway. Cette enquête de satisfaction a été réalisée entre le 18 janvier et le 1^{er} février 2018 auprès d'un échantillon de 1.007 personnes résidant à Luxembourg.

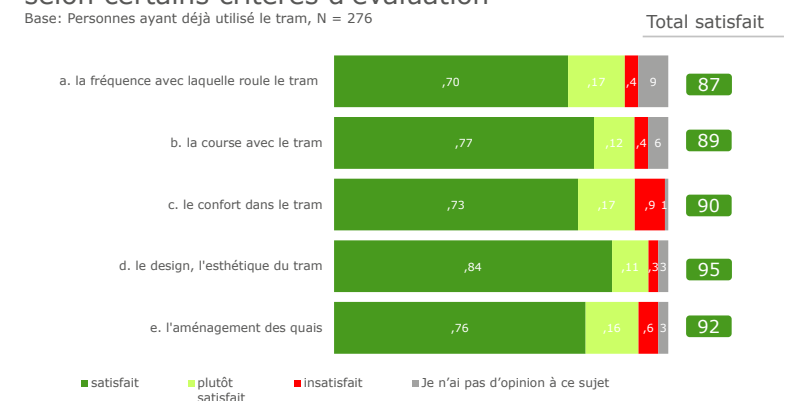
On découvre aussi dans les résultats que : 79 % des personnes interrogées affirment disposer d'une bonne information; 72 % des personnes sont prêtes à recourir davantage aux transports en commun; 77 % recommandent le tram à leur entourage.

Plus d'un quart de la population a pris le tram, pendant les six premières semaines suivant sa mise en service, avec une satisfaction importante qui se situe autour de 90 % en ce qui concerne le tram en lui-même, le design, le confort ainsi que l'aménagement extérieur des quais et la fréquence de circulation.

Ces résultats très positifs sont confirmées par un second sondage mené en septembre 2018.

Satisfaction d'utilisation du TRAM selon certains critères d'évaluation

Base: Personnes ayant déjà utilisé le tram, N = 276



Sondage TNS ILRES - L'opinion publique face au projet du tramway à Luxembourg - Janvier 2018
© TNS 10.02.2018 04-18-114 17

PARTAGER L'ESPACE PUBLIC AVEC LE TRAMWAY

Pour que le tramway puisse s'ancrer dans la vie des habitants de Luxembourg et trouver sa place dans l'espace public, la sécurité est évidemment un enjeu essentiel. En tant qu'exploitant du tramway luxembourgeois, Luxtram veille en permanence à garantir la

sécurité de ses employés, des utilisateurs et des autres usagers de l'espace public autour de la ligne. Au premier trimestre, l'Administration des Chemins de Fer (ACF) a procédé à un deuxième et à un troisième audit du Système de Management de la Sécurité de Luxtram débouchant sur une évaluation positive. Dans le contexte de l'exploitation, les incidents signalés font l'objet d'un suivi rigoureux en vue de sans cesse améliorer le dispositif de sécurité.



PRIVILÉGIER LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE

La maintenance est un enjeu essentiel, puisqu'elle permet de garantir la disponibilité du tramway mais aussi sa ponctualité. Afin de garantir un service sans faille, les procédures de maintenance des rames et de l'infrastructure ont été adaptées. Afin d'assurer un meil-

leur suivi en la matière, Luxtram a notamment mis en œuvre une gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO). Au-delà de l'outil informatique, un poste de planification de la maintenance a aussi été créé. La cellule du magasin a été renforcée.

L'ensemble permet notamment de mieux organiser et orchestrer les opérations de révision et d'entretien du matériel roulant, de veiller à disposer d'un stock de pièces

de rechange suffisant et d'assurer l'approvisionnement nécessaire. De cette manière, on peut mieux parer à toute éventualité, réaliser un meilleur suivi de l'usure.

En permanence, Luxtram veille à faire monter ses équipes en compétences sur les questions de maintenance. Cette approche préventive permet d'éviter des pannes et des incidents, et d'assurer un service de qualité tout au long de l'année.



SUIVI DES INCIDENTS ET DES FREINAGES D'URGENCE

Dans le contexte de l'exploitation, les incidents signalés font l'objet d'un suivi rigoureux en vue de sans cesse améliorer le dispositif de sécurité.

Luxtram suit aussi régulièrement la nécessité pour les conducteurs de recourir à des freinages d'urgence (FU). Le nombre d'arrêts d'urgence liés à des véhicules légers, des bus et des piétons pouvant représenter un risque d'accident a continuellement baissé au cours des trois premiers trimestres. Cette évolution positive s'explique par une meilleure prise en compte du tramway par les usagers de l'espace public soutenue par les campagnes de sécurité développées au courant de l'année.

Pendant la Schueberfouer, période au cours de laquelle une vigilance accrue des conducteurs a été de mise, les freinages d'urgence (FU) ont été à nouveau plus nombreux. Au mois de décembre, le nombre de freinages d'urgence (FU) a connu une légère augmentation qui s'explique par les conditions climatiques plus défavorables les mois d'hiver.

UNE ŒUVRE SIGNÉE MICHEL LEONARDI AGRÉMENTE LA STATION THEATER

La station Theater a été agrémentée d'une œuvre de l'artiste plasticien Michel Leonardi, qui a coopéré à la création du design des rames du tramway luxembourgeois avec le designer du tramway, Eric Rhinn, et la designer lumière, Isabelle Corten.

Les ombrelles translucides de cette nouvelle œuvre projettent leurs couleurs, qui ne sont pas sans rappeler celles du tramway, au fil de la lumière du jour et des éclairages de nuit. Elles accompagnent ainsi les voyageurs du tramway dans leurs déplacements quotidiens.



LA QUALITÉ DU PROJET DU TRAMWAY LUXEMBOURGEOIS HONORÉE

En 2018, la qualité du projet de tramway luxembourgeois a fait l'objet d'une belle reconnaissance internationale.

Le 3 octobre 2018, à l'occasion de la 12^e édition des « Global Light Rail Awards »

qui s'est tenue à Londres, le tram a été récompensé dans la catégorie « Projet de l'année supérieur à 50 millions d'euros ».

Ce prix récompense la qualité du projet en général et le travail du groupement de maîtrise d'œuvre qui accompagne Luxtram au quotidien avec les bureaux d'études Egis (mandataire), Paul Wurth, Luxplan, Felgen, Beng Architectes et l'Atelier Ville et Paysage.

Les « Global Light Rail Awards » récompensent l'innovation et l'excellence dans le domaine des tramways, un secteur dynamique et en constante évolution. Dans la même catégorie, avaient aussi été sélectionnés les projets de tramway de Manchester et de Nice.



ORGANIGRAMME & ÉQUIPE

**DIRECTION
GÉNÉRALE**

ANDRÉ VON DER MARCK

..... HSQE

**DIRECTION
COMMUNICATION**

FRANÇOISE FRIEDEN

**DIRECTION
ADMINISTRATIVE
ET FINANCIÈRE**

FRÉDÉRIC GUINCHAN

**DIRECTION
EXPLOITATION**

CARLO HENTZEN

**DIRECTION
TECHNIQUE**

FRÉDÉRIC BELONY

La représentation du personnel de Luxtram est assurée grâce à la mise en place d'une délégation du personnel composée de deux membres :

FLORENCE MONESTIEZ : déléguée titulaire
FRÉDÉRIC SCHMITZ : délégué suppléant

UNE ÉQUIPE RENFORCÉE POUR GARANTIR UN SERVICE DE QUALITÉ

L'ENTRÉE EN SERVICE DU TRAMWAY A IMPLIQUE UNE ÉVOLUTION CONSIDÉRABLE DES ÉQUIPES, AFIN DE GARANTIR UNE EXPLOITATION SANS FAUTE. LA STRUCTURE DE LUXTRAM S'EST RENFORCÉE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, AVEC UNE VOLONTÉ DE PROPOSER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ À CHAQUE COLLABORATEUR, D'AMÉLIORER LES PROCÉDURES ET LES PROCESSUS, POUR UNE SATISFACTION GLOBALE ACCRUE.

Avec l'entrée en service du tramway fin de l'année 2017, un des grands défis a été de faire évoluer l'équipe pour garantir en permanence une exploitation de qualité. Tout au long de l'année 2018, l'équipe s'est étoffée pour assurer à la fois les services d'exploitation et de maintenance.

L'évolution du personnel de Luxtram accompagne naturellement la croissance de l'activité. Le développement de l'équipe, en outre, implique une transformation de l'organisation, avec l'établissement de nouvelles procédures, afin de garantir une plus grande efficacité de la structure, d'assurer la satisfaction de l'ensemble

des parties engagées auprès de Luxtram et de maintenir un service de qualité. De nouveaux processus ont été instaurés pour, par exemple, mieux suivre les présences et absences grâce à un outil de pointage ou encore améliorer les conditions de travail des employés.

La volonté a aussi été de favoriser la mobilité interne pour mieux répondre aux nouveaux défis. Au troisième trimestre, plusieurs recrutements internes dans la Direction d'exploitation ont été effectués. Cinq collaborateurs de l'équipe des conducteurs ont été engagés à d'autres postes. Trois d'entre eux ont accédé à la fonction de

régulateur, une salariée s'est vue confier la fonction d'Animatrice HSQE, dont la mission est de veiller à un management responsable de l'organisation, le cinquième occupe désormais le poste d'Agent Méthode.

En lien avec le développement de ces nouvelles fonctions au service d'une organisation plus efficace, l'investissement effectué dans les équipes de Luxtram et la confiance accordée aux employés doivent permettre d'offrir de réelles perspectives à chacun, servir la satisfaction des employés et contribuer au renforcement de leur engagement au sein de Luxtram.



UNE ÉQUIPE DE 104 COLLABORATEURS

À l'issue de l'année 2018, Luxtram comptait 104 employés. Pour accompagner le développement du tramway, l'effectif de Luxtram a considérablement évolué en quatre ans. La première année d'activité, l'équipe comptait 16 personnes. Les recrues les plus récentes ont principalement été affectées aux fonctions garantissant un service optimal aux utilisateurs ainsi qu'à la

maintenance des rames et de la ligne. Les salariés en charge du développement de la ligne poursuivent de leur côté la mission qui leur incombe au niveau du tronçon B tout en préparant les étapes suivantes du chantier.

Le personnel de Luxtram est relativement jeune. L'âge moyen de l'effectif est de 37,7 ans. Le staff est composé à 78% par des hommes et à 22% par des femmes.

Le renforcement de l'effectif s'est accompagné de défis RH. L'un des plus importants

avait trait à la formation du personnel. Afin de former les conducteurs, Luxtram a mis en place une école du tramway. Ils sont 16 à avoir bénéficié de ce cursus sur mesure.

Au total, le personnel a bénéficié de 5 072 heures de formation, dont 46% ont été données en interne, en techniques métiers, qualité-sécurité, en finance, comptabilité et droit ou encore en langues.



ACCOMPAGNER LES COLLABORATEURS TOUT AU LONG DE LEUR CARRIÈRE

Afin d'améliorer son organisation, Luxtram a aussi mis en place un système d'évaluation des performances de ses collaborateurs.

Des entretiens annuels entre les responsables et leurs collaborateurs ont été organisés

entre le 29 octobre et le 21 novembre 2018. À l'issue de l'entretien, le responsable et le collaborateur ont déterminé conjointement les axes, les opportunités de développement et les moyens/actions à mettre en œuvre pour l'année 2019.

UNE VÉRITABLE ÉCOLE DU TRAMWAY

Le nombre de collaborateurs de Luxtram a évolué tout au long de l'année. Toutes les nouvelles recrues ont évidemment dû être formées. Les conducteurs, pour transporter des voyageurs, doivent obtenir une habilitation à la conduite. Afin de grandir tout en garantissant un service de qualité, Luxtram a mis en œuvre une véritable école du tramway, lui permettant de former directement ses équipes tout au long de l'année. Dans ce contexte, les régulateurs aussi ont été invités à suivre une formation à la conduite et à obtenir une habilitation. Cette école permet à chacun de mieux évoluer au cœur de la structure, de s'ouvrir à de nouvelles perspectives en renforçant son employabilité. Le développement des compétences au sein de Luxtram contribue grandement à l'amélioration du service mais aussi au renforcement de la cohésion des équipes.

GARANTIR LA COHÉSION DES ÉQUIPES

Le management et les équipes en charge de la gestion des ressources humaines, en collaboration avec la Direction de la communication, ont aussi mis en œuvre plusieurs initiatives avec la volonté de créer un réel esprit d'équipe et de cohésion parmi les salariés.

Le 20 septembre, Luxtram a participé avec une équipe de neuf coureurs au « Business Run » à la Coque au Kirchberg, une course de cinq kilomètres destinée exclusivement aux sociétés.

Le 10 décembre, Luxtram a organisé une fête de Saint-Nicolas pour les enfants des employés de Luxtram au Kinépolis. Enfin, une fête de Noël rassemblant l'ensemble des équipes a été organisée le 14 décembre.

NÉGOCIATION AVEC LES SYNDICATS

Tout au long de l'année 2018, les contacts se sont multipliés entre la Direction de Luxtram et les organisations syndicales dans le cadre de la négociation d'une convention collective de travail. Plusieurs réunions d'échange ont eu lieu, avec la volonté de toutes les parties en présence de concilier les attentes. Les rencontres se sont déroulées dans un climat serein et constructif. Face aux demandes des organisations syndicales, la Direction de Luxtram a régulièrement proposé des avancées concrètes, démontrant en permanence son ouverture et sa volonté de négocier en vue d'aboutir à un accord.

Après consultation du personnel dans les locaux de Luxtram, le 22 octobre, les syndicats ont fait part à la Direction de leur décision de ne pas accepter les propositions avancées par Luxtram et de saisir l'Office National de Conciliation pour engager une procédure de conciliation.





PENDANT QUE LE TRAM CIRCULE, LES TRAVAUX SE POURSUIVENT



AFIN DE MINIMISER L'IMPACT DU CHANTIER ET MAINTENIR LA CIRCULATION GÉNÉRALE, IL A ÉTÉ PRÉVU DE RÉALISER LES TRAVAUX EN PLUSIEURS ÉTAPES. LE TRAM CIRCULERA SUR CE DEUXIÈME TRONÇON SANS LIGNE AÉRIENNE DE CONTACT D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE 2020. IL DESSERVIRA DE CETTE MANIÈRE QUATRE NOUVELLES STATIONS JUSQU'À LA GARE CENTRALE.

La mise en circulation du tramway, en décembre 2017, ne devait toutefois pas ralentir la cadence des travaux. Durant la première partie de l'année 2018, le chantier s'est poursuivi sur le Pont Rouge et au-delà, pour permettre à la ligne de rejoindre rapidement la Stäreplaz/Étoile. Alors que les équipes sur chantier finalisaient le premier tronçon, les équipes de Luxtram préparaient la mise en œuvre du tronçon B, qui doit permettre au tramway de relier la Gare Centrale.

L'inauguration de trois nouvelles stations, au-delà du Pont Rouge, a constitué un des moments forts de l'année 2018 pour Luxtram. Le 27 juillet 2018, Monsieur François Bausch, ministre du Développement durable et des Infrastructures, Madame Lydie Polfer, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monsieur Patrick Goldschmidt, échevin responsable en matière de mobilité, avec les responsables de Luxtram et en présence de nombreux invités, célébraient la finalisation du tronçon A avec l'ouverture des stations Theater, Faiencerie et Stäreplaz/Étoile.

Avec cette extension, la ligne de tramway compte désormais trois pôles d'échange intermodaux – Luxexpo, Rout Bréck/Pafendall, Stäreplaz/Étoile.

Une réorganisation des services de bus a pu être opérée autour de la nouvelle station Stäreplaz/Étoile.

PREMIER ENJEU DE 2018 : FINALISER LE TRONÇON A

Pour permettre au tramway de connecter le Plateau du Kirchberg au cœur de la capitale, les travaux se sont poursuivis tout au long du premier trimestre 2018. Les équipes impliquées ont mis tout en œuvre pour finaliser les travaux selon les échéances fixées. Cependant, des arbitrages effectués durant les premiers mois de l'année ont eu pour conséquence le report d'un mois du lancement du service commercial, initialement prévu le 1^{er} juin, pour ces trois nouvelles stations.



UNE PLATEFORME SPÉCIALE POUR LIMITER LES NUISANCES LE LONG DU GRAND THÉÂTRE

Lors de la phase finale des travaux du premier tronçon, la décision a été prise de mettre en place une plateforme spéciale afin de permettre au tramway de circuler le long du Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg en réduisant au maximum les nuisances pouvant affecter les activités qui s'y tiennent, telles que les représentations.

Afin de permettre une intégration de qualité du tramway dans le centre-ville, en veillant au respect de l'architecture historique et contemporaine du patrimoine bâti, le tram a recours à une technologie de pointe du stockage d'énergie. Au-delà du Pont Rouge, comme ce sera d'ailleurs le cas tout au long de la ligne en centre-ville, cette technologie permet au tramway de circuler sans électrification aérienne. Les rames fonctionnent grâce à des batteries placées sur leur toit et qui sont alimentées à chaque arrêt par des charges puissantes d'une vingtaine de secondes.

PRÉPARATION ET LANCEMENT DES TRAVAUX SUR LE TRONÇON B

Les équipes de Luxtram n'ont pas attendu la finalisation du tronçon A pour engager la suite des travaux, qui doivent permettre de relier la Place de l'Étoile à la Gare centrale. Le conseil d'administration de Luxtram, tenu le 3 mai 2018, a permis d'engager le premier marché des travaux d'accompagnement du tronçon B, conclu pour un montant total de 5.679.340,60€ HTVA.

Durant les deux premiers trimestres de l'année, les préparatifs se sont intensifiés pour permettre le lancement du chantier dès l'automne 2018. La préparation des travaux, au niveau de l'Avenue de la Liberté et sur l'Avenue Emile Reuter, ont occupé les équipes une grande partie de l'année. Cette phase a notamment impliqué une coordination et une concertation renforcées entre une grande diversité d'acteurs, parmi lesquels les services techniques de la ville ou encore CODIC, société de développement immobilier qui porte le projet Royal-Hamilus, avec pour volonté de préparer l'arrivée des travaux de construction de la plateforme. Des opérations d'élague, d'enlèvement d'arbres, d'aménagement de la voirie, de déplacement et mise en place d'arrêts de bus provisoires avec une signalisation afférente et de feux tricolores temporaires ont pu être menées. Le chantier a pu concrètement débuter à partir

du quatrième trimestre, avec l'attribution des marchés de déviation de réseaux autour de la Stäreplaz/Étoile et du Boulevard Prince Henri, ainsi qu'au niveau de la Place de Metz et de la Place de Paris. Les travaux de déviation et de renforcement/renouvellement des réseaux souterrains ont commencé mi-novembre. Les conduites en sous-sol (eau, gaz, électricité...) situées sous la future plateforme du tramway, doivent en effet être déplacées pour rester accessibles en cas d'entretien ou de réparation, sans devoir perturber l'activité future du tramway.

DE NOUVEAUX GRANDS ARBRES POUR L'AVENUE DE LA LIBERTÉ

Le chantier du tramway constitue une opportunité de refaire à neuf l'ensemble des

réseaux souterrains de l'Avenue de la Liberté. A cette fin, lors de la phase préparatoire des travaux, une étude a été menée afin de vérifier la possibilité de préserver les arbres qui bordaient cette avenue historique de la capitale et dont les racines étaient enchevêtrées dans les réseaux existants. Une expertise phytosanitaire a conclu que 70% des arbres de l'Avenue étaient de vieux spécimens, dont une partie étaient dans un état de faiblesse avérée. La décision a alors été prise d'enlever les arbres pour permettre les travaux et de replanter ailleurs ceux qui pouvaient être sauvés. D'autre part, afin de préserver le caractère arboré et verdoyant de l'Avenue de la Liberté, il est prévu que le nouvel aménagement renforce la perspective historique actuelle, avec la plantation de nouveaux arbres de grande taille. Ces arbres seront plantés de façon de protéger les réseaux des racines. Ils pourront de cette manière se développer durablement, avec une grande vitalité, et bénéficier d'une très belle longévité.





En coopération avec les services de l'État et de la Ville de Luxembourg, Luxtram veille à maintenir au maximum les flux de circulation et à minimiser les nuisances lors de la réalisation de ces travaux. Pour l'aider dans cette mission, un nouveau centre d'information « INFOTRAM » a été installé sur le Boulevard Roosevelt à partir de décembre 2018. Les médiateurs y assurent des permanences les lundis, mercredis et vendredis. Ils sont les contacts privilégiés des riverains et des usagers de l'espace public. Des informations peuvent en outre être obtenues auprès d'eux par téléphone en composant le 26.20.28.20. Les deux médiateurs de chantier accompagnent les travaux au quotidien, en étroite coopération

avec l'équipe projet et ils assurent le relais d'information sur le terrain avec les riverains et les utilisateurs de l'espace public.

D'autre part, la Direction de la communication de Luxtram collabore étroitement avec la Direction technique pour accompagner les travaux. Plusieurs présentations du projet et du déroulement des travaux ont été réalisées auprès des institutions concernées, responsables de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État ainsi que Elisabeth am Park.

CONFIRMATION DE LA COMMANDE DES RAMES SUPPLÉMENTAIRES

Avec la poursuite du développement de la ligne, le 3 mai 2018, le Conseil d'Administration de Luxtram a décidé d'affermir les tranches conditionnelles 1 et 2 du marché d'acquisition du matériel roulant fourni par l'entreprise CAF. En conséquence, Luxtram a confirmé la livraison de l'ensemble du parc tramway lui permettant d'exploiter, à terme, toute la ligne de l'aéroport Findel à la Cloche d'Or, et ce avec 33 rames au total.



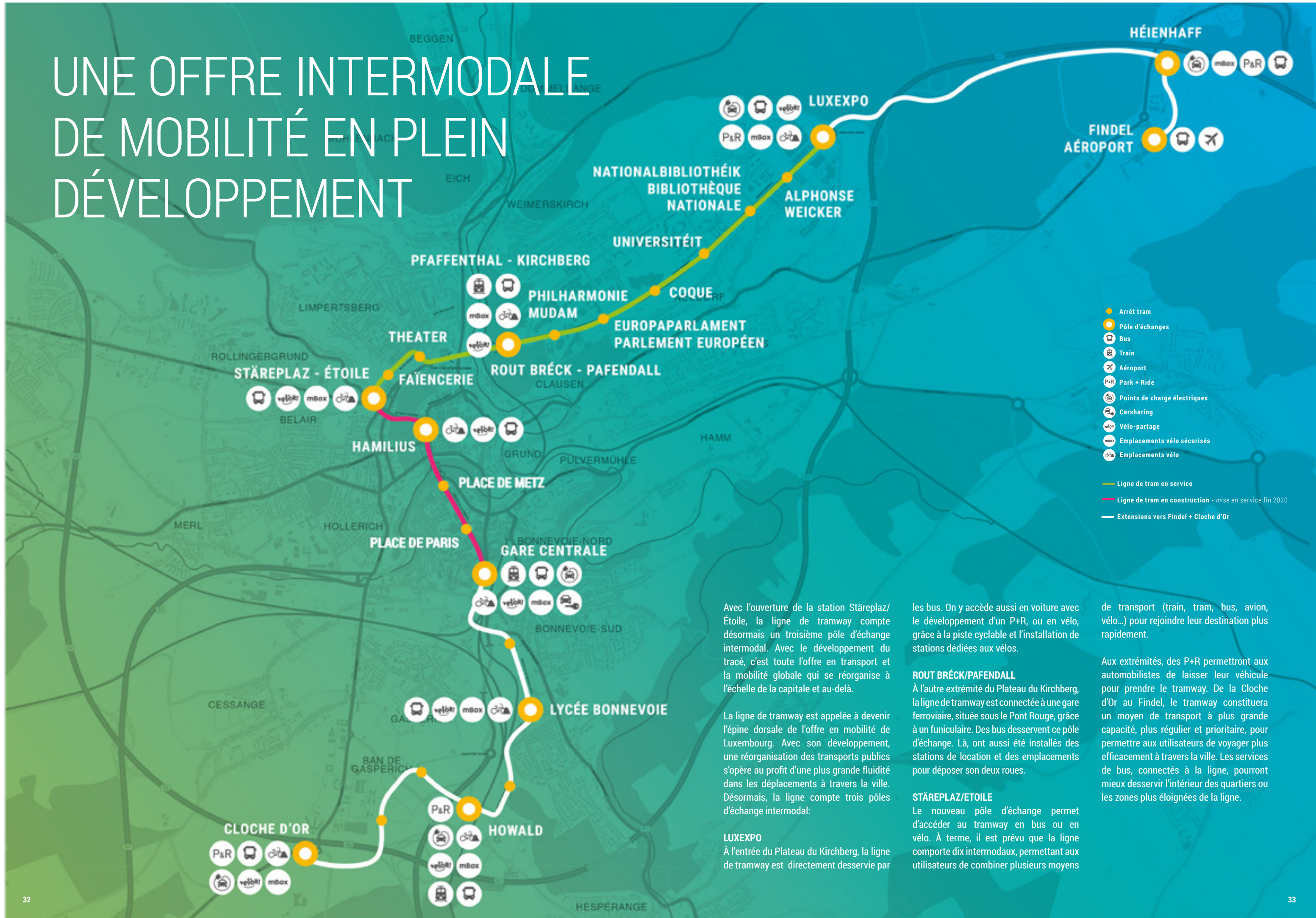
PRÉPARER LE CHANTIER AU-DELÀ DE LA GARE CENTRALE

La ligne de tramway, à terme, reliera le Findel à la Cloche d'Or. Luxtram a multiplié les réunions de coordination, notamment avec les divers départements de la Ville de Luxembourg, pour pouvoir mieux appréhender la suite du chantier au-delà des tronçons A et B.

Concernant les tronçons C et D, au-delà de la Gare centrale, il était important de préparer les travaux du Pont Büchler, qui devaient commencer au début de l'année 2019. D'autres réunions ont eu trait au développement du tronçon E et à l'arrivée du tram dans le quartier d'Hollerich.



UNE OFFRE INTERMODALE DE MOBILITÉ EN PLEIN DÉVELOPPEMENT





L'INVESTISSEMENT PHOTOVOLTAÏQUE

PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE SUR LE TOIT DU CENTRE DE REMISAGE

Avec la volonté de réduire son empreinte environnementale, Luxtram a choisi d'investir, en collaboration avec Enovos, dans la production d'énergie photovoltaïque.

Le 25 juillet 2018, Luxtram et Enovos ont créé une filiale commune baptisée « Voltranovos SA ». Cette société est dédiée à la production d'énergie électrique d'origine solaire. La participation de Luxtram au capital s'élève à 49 %, celle d'Enovos à 51 %. Par la création de cette filiale, Luxtram souhaite contribuer à un usage de l'énergie plus respectueux de la planète.

Voltranovos, dans le cadre d'un marché lancé par le ministère de l'Économie, va permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du centre de remisage dans le courant de l'année 2019.

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2018

En 2018, premier exercice complet d'exploitation du tramway, Luxtram a enregistré ses premières recettes directes liées à la vente de billets. Des investissements importants ont été engagés pour permettre la poursuite de la construction de la ligne. Pour accompagner ce développement, la Direction administrative et financière s'est dotée de nouveaux outils et procédures.

Le tramway a rapidement conquis celles et ceux qui sont amenés à régulièrement circuler entre Stäreplaz/Étoile et Luxexpo. En témoignent les chiffres de fréquentation mais aussi l'évolution des recettes liées à la billettique.

Au cours du premier trimestre 2018, Luxtram a encaissé ses premières recettes directes. Luxtram dispose de distributeurs de titres de transport sur les quais de ses stations. Tous les titres de transport du Verkeiersverbond peuvent y être achetés. C'est la société INIT qui est chargée de la collecte des paiements en espèces. Ces recettes sont remontées à Luxtram trimestriellement. Les paiements effectués à l'aide de cartes bancaires sont gérés par le prestataire SIX et la recette journalière est transférée chaque jour sur un compte bancaire de Luxtram.



ÉVOLUTION DES RECETTES ENREGISTRÉES

On constate que les recettes enregistrées au niveau de la billettique ont évolué progressivement tout au long de l'année. Même au troisième trimestre, avec une période de gratuité accordée sur quasiment deux mois, les recettes ont continué à grimper. Sur l'année, Luxtram totalise une recette de 422.825 euros.

MISE EN PLACE D'UNE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Au niveau de la Direction administrative et financière de Luxtram, le lancement de l'activité d'exploitation du tramway s'est accompagné de la mise en œuvre d'une comptabilité analytique. Celle-ci permet d'affecter les coûts selon le tronçon, la nature et le service. La structure de la comptabilité analytique a été établie conformément aux besoins de suivi de la consommation des allocations budgétaires. Elle permet de disposer d'une meilleure vision de l'évolution des coûts et des recettes au service d'une gestion plus performante de l'activité.

MISE EN EN PLACE D'UN AUDIT INTERNE

En 2018, le Comité d'audit de Luxtram a décidé d'externaliser la fonction d'auditeur interne. La mission d'audit interne, confiée au cabinet KPMG, a démarré en septembre avec une première phase d'information. À cet effet, KPMG a procédé à des entretiens avec les directeurs et les responsables de service et a collecté la documentation nécessaire à leur étude des risques inhérents à l'activité de la société Luxtram.

La mission d'audit interne a été réalisée au troisième trimestre 2018 et a considéré les domaines suivants :

- Audit des procédures d'achats et contrôle, sur base d'échantillonnages, de la régularisation des dépenses d'investissement, de fonctionnement et d'exploitation.
- Audit de la sécurité et de la gestion des systèmes informatiques d'exploitation. Les conclusions de cet audit ont permis de révéler des points d'amélioration, notamment en matière de formalisation des procédures dans les deux matières, d'établissement de politiques plus claires et de gestion des risques.

Sur base de ces constats établis, un plan pluriannuel de trois ans a été élaboré. Luxtram devra avoir traité les remarques soulevées lors de l'audit avant l'automne 2019, période à laquelle est prévue une nouvelle intervention de l'auditeur interne sur ces aspects.

CRÉATION D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION

Au troisième trimestre 2018, Madame Danielle Poletti, Vice-Présidente de la VIII^e Chambre civile du Tribunal d'arrondissement du Luxembourg, a accepté d'assumer la Présidence de la Commission d'indemnisation de Luxtram. Une première rencontre avec Monsieur René Biwer, Président de Luxtram et les administrateurs de Luxtram, futurs membres de cette commission, a eu lieu le 19 septembre 2018.

ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE DE LUXTRAM EN 2018

Le solde de trésorerie de Luxtram au 31 décembre 2018 s'élevait à + 82 167 668,56 € contre + 82 511 349,34 € au 31 décembre 2017. La position bancaire est restée stable par rapport à 2017. La Ville de Luxembourg a payé les subventions 2018 demandées. L'État versera son solde dû de 20 % du montant annuel au courant du premier trimestre 2019. Le montant total des dépenses tout au long de l'année s'est élevé à 82 133 964,70 € TTC. Un fort ralentissement du rythme des dépenses a été constaté à partir du deuxième trimestre en raison de l'achèvement du tronçon A (Luxexpo – Stäreplaz/Étoile) et du démarrage en novembre des travaux de réalisation du tronçon B.

En la date du 25 octobre 2018, le Conseil d'administration de Luxtram a approuvé le budget pluriannuel 2019-2023 qui lui a été présenté.

BILAN LUXTRAM S.A. (en €)

Actif	31/12/2017	31/12/2018	Passif	31/12/2017	31/12/2018
Actif immobilisé			Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles	22.702.912,13	21.547.029,88	Capital souscrit	6.000.000,00	6.000.000,00
Immobilisations corporelles	164.001.525,13	207.470.082,87	Subventions d'investissement en capital	209.249.258,94	265.836.296,47
Immobilisations financières		14.700,00			
Total	186.704.437,26	229.031.812,75	Total en capital	215.249.258,94	271.836.296,47
Actif circulant			Dettes subordonnées		
Stocks	1.827.628,98	2.398.432,72	Provisions	29.000,00	5.803.419,71
Créances			Dettes		
a. dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	3.675.899,39	2.727.380,56	a. dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	39.308.526,70	23.052.837,11
b. dont la durée résiduelle est supérieure à un an	/	/	b. dont la durée résiduelle est supérieure à un an	20.921.747,69	16.142.600,00
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques en caisse	82.511.349,34	82.167.668,56			
Total	88.014.877,71	87.293.481,84	Total	60.230.274,39	39.195.437,11
Comptes de régularisation	789.218,36	509.858,70	Comptes de régularisation	/	/
Total de l'actif	275.508.533,33	316.835.153,29	Total du passif	275.508.533,33	316.835.153,29

COMPTE DE PROFITS ET PERTES LUXTRAM S.A. (en €)

Charges	2017	2018	Produits	2017	2018
Matières premières et consommables et autres charges externes	2.790.597,42	3.339.334,66	Chiffre d'affaires net	6,00	422.824,75
a. Matières premières et consommables	234.302,23	824.757,65			
b. Autres charges externes	2.556.295,19	2.514.577,01	Autres produits d'exploitation	8.503.088,23	23.014.572,09
Frais de personnel					
a. Salaires et traitements	3.479.305,77	5.086.210,96			
b. Charges sociales			Autres intérêts et autres produits financiers		
- couvrant les pensions	264.463,99	399.545,55	a. provenant d'entreprises liées		
- autres charges sociales	171.074,06	257.024,84	b. autres intérêts et produits financiers	4.647,00	15.648,40
- autres frais de personnel	74.446,45	36.518,96			
Corrections de valeur					
a. sur frais d'établissement et sur imm. corp. et incorp.	1.328.577,58	13.279.738,99			
b. sur éléments de l'actif circulant					
Autres charges d'exploitation	162.731,52	971.094,58			
Intérêts et autres charges financières					
a. concernant des entreprises liées					
b. autres intérêts et charges financières	177.658,81	2.440,14			
Impôts sur le résultat	28.885,63	51.136,56			
Autres impôts	30.0000,00	30.0000,00			
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	Résultat de l'exercice	0,00	0,00

Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
LuxTram S.A.

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de LuxTram S.A. (la « Société ») au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de la Société comprennent :

- le bilan abrégé au 31 décembre 2018 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ;
- l'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 21 mars 2019



Christiane Schaus

LuxTram S.A.
Société anonyme
Annexe aux Comptes Annuels
Au 31 décembre 2018

NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES

La société LuxTram S.A. (ci-après « la Société ») a été constituée en date du 22 octobre 2014 sous la forme d'une société anonyme (S.A.) pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

Elle a pour objet la planification, l'élaboration, la réalisation et l'exploitation de lignes de tramway sur le territoire de la Ville de Luxembourg et de ses communes avoisinantes. La société est le maître d'ouvrage en vue notamment de la réalisation des travaux d'infrastructures de lignes de tramway, de la commande des rames, de la construction de centres de remisage et de maintenance et de la réalisation de mesures compensatoires nécessaires en matière environnementale. Elle est en charge notamment de la gestion et de la maintenance de l'infrastructure et des rames de tramway, ainsi que de l'exploitation des lignes de tramway. Elle réalisera toutes les études, les adjudications de marchés et les travaux de construction et acquerra le matériel roulant. La Société pourra aussi confier à des tiers toutes les missions dont elle est investie, conformément aux règles applicables en matière de marchés publics.

En vue de la réalisation de l'infrastructure et de l'exploitation du tramway, l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et l'administration communale de la ville de Luxembourg ont décidé de constituer une société de droit privé : la société LuxTram S.A..

Dans un souci d'efficacité et d'optimisation des moyens, il a été décidé de fusionner le GIE Tramway Luxembourg (anciennement dénommé GIE Luxtram) constitué en 2007 et la société anonyme LuxTram S.A. par absorption du GIE afin de disposer d'une seule entité pour réaliser la construction de l'infrastructure et l'exploitation du tram. Le projet de fusion entre l'entité absorbante, LuxTram S.A. et l'entité absorbée, GIE Tramway Luxembourg a été déposé en date du 4 décembre 2014. Il a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LuxTram S.A. en date du 15 janvier 2015, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015. La fusion a entraîné le transfert par le GIE Tramway Luxembourg de tous ses éléments d'actif et de passif, sans exception, à LuxTram S.A., et la dissolution sans liquidation après la réalisation de la fusion du GIE Tramway Luxembourg.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2 Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par la Société sont les suivantes :

2.2.1. Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeur cumulés. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	16,67 % à 33,33 %	Linéaire

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION (Suite)

2.2 Principales règles d'évaluation (suite)

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Agencements et aménagements de terrains	5 %	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	2 %	Linéaire
Installations techniques	10 %	Linéaire
Véhicules de transport et de manutention	5 % à 25 %	Linéaire
Véhicules de transport : rames de tramway	5 % à 33,33 %	Linéaire
Outillage	33,33 %	Linéaire
Mobilier et matériel publicitaire	10 % à 33,33 %	Linéaire
Matériel informatique	25 %	Linéaire
Autres installations diverses	10 %	Linéaire

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsque la Société considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.3 Immobilisations financières

Les parts dans des entreprises liées sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION (Suite)

2.2 Principales règles d'évaluation (suite)

2.2.4 Stocks de matières premières et consommables

Les stocks de matières premières et de consommables sont évalués au plus bas du prix d'acquisition déterminé sur la base des prix moyens pondérés ou de leur valeur de réalisation. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix de marché est inférieur au prix d'acquisition. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.5 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.6 Conversion des postes en devise

La Société tient sa comptabilité en EUR.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une autre devise que l'Euro sont convertis en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

2.2.7 Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION (Suite)

2.2 Principales règles d'évaluation (suite)

2.2.8 Subventions d'investissement en capital

Les subventions reçues de l'Etat luxembourgeois et de la Ville de Luxembourg relatives au financement d'un investissement sont inscrites dans les « capitaux propres » pour leur valeur initiale. Elles sont amorties selon le même principe et sur la même durée que l'actif auquel elles se rapportent.

2.2.9 Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à la date de leur survenance.

2.2.10 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée au compte de profits et pertes à l'émission de la dette.

2.2.11 Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de la Société, déduction faite des réductions sur vente, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

<i>(en euros)</i>	Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	Total
Valeur brute au début de l'exercice	20 262 063,50	2 929 023,74	23 191 087,24
Entrées au cours de l'exercice	189 078,01	2 722 639,94	2 911 717,95
Transferts au cours de l'exercice	305 793,04	(279 461,59)	26 331,45
Valeur brute à la fin de l'exercice	20 756 934,55	5 372 202,09	26 129 136,64
Corrections de valeurs cumulées au début de l'exercice	(488 175,11)	-	(488 175,11)
Dotations de l'exercice	(4 093 931,65)	-	(4 093 931,65)
Corrections de valeurs cumulées à la fin de l'exercice	(4 582 106,76)	-	(4 582 106,76)
<i>Valeur nette à la fin de l'exercice</i>	<i>16 174 827,79</i>	<i>5 372 202,09</i>	<i>21 547 029,88</i>
<i>Valeur nette au début de l'exercice</i>	<i>19 773 888,39</i>	<i>2 929 023,74</i>	<i>22 702 912,13</i>

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

Exercice 2018 (en €)	Terrains et constructions	Instal. tech. Et machines	Autres instal., outillage et mobilier	Acomptes versés et immo. corporelles en cours	Total
Valeur brute au début de l'exercice	105 288 826,58	54 187 488,81	2 570 911,76	3 215 088,85	165 262 316,00
Entrées au cours de l'exercice	398 649,96	646,15	369 028,91	51 912 371,51	52 680 696,53
Transferts au cours de l'exercice	533 078,62	-	651,51	(560 061,58)	(26 331,45)
Valeur brute à la fin de l'exercice	106 220 555,16	54 188 134,96	2 940 592,18	54 567 398,78	217 916 681,08
Corrections de valeurs cumulées au début de l'exercice	(495 743,50)	(255 168,49)	(509 878,88)	-	(1 260 790,87)
Dotations de l'exercice	(5 952 080,51)	(2 857 988,27)	(375 738,56)	-	(9 185 807,34)
Corrections de valeurs cumulées à la fin de l'exercice	(6 447 824,01)	(3 113 156,76)	(885 617,44)	-	(10 446 598,21)
<i>Valeur nette à la fin de l'exercice</i>	<i>99 772 731,15</i>	<i>51 074 978,20</i>	<i>2 054 974,74</i>	<i>54 567 398,78</i>	<i>207 470 082,87</i>
<i>Valeur nette au début de l'exercice</i>	<i>104 793 083,08</i>	<i>53 932 320,32</i>	<i>2 061 032,88</i>	<i>3 215 088,85</i>	<i>164 001 525,13</i>

NOTE 5 - CAPITAL SOUSCRIT

Le capital souscrit et libéré s’élève au 31 décembre 2018 à 6 000 000 actions ayant chacune une valeur d’EUR 1. Les actions sont toutes de la même catégorie et bénéficient des mêmes droits. En dehors des actions décrites ci-dessus, il n’existe pas de parts bénéficiaires, d’obligations convertibles ou de titres ou droits similaires.

NOTE 6 - RESERVE LEGALE

Sur les bénéfices nets, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d’être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital. La réserve légale ne peut être distribuée.

NOTE 7 - SUBVENTIONS D’INVESTISSEMENT

Les mouvements de l’exercice se présentent comme suit :

<i>(en euros)</i>	Valeur nette 2017	Affectation de l’exercice	Augmentation en 2018	Reprise au résultat de l’exercice	Reprises cumulées depuis 2014	Valeur nette 2018
Subv. Invest. ETAT	138 241 232,30	8 258 238,79	35 625 200,00	(7 005 140,11)	(7 592 469,02)	175 119 530,98
Subv. Invest. VDL	71 008 026,64	2 239 308,90	20 972 000,00	(3 502 570,05)	(3 796 234,51)	90 716 765,49
Total	209 249 258,94	10 497 547,69	56 597 200,00	(10 507 710,16)	(11 388 703,53)	265 836 296,47

NOTE 8 - CREANCES

Les créances se composent principalement de :

<i>(en euros)</i>	31/12/2018 durée inférieure à un an	31/12/2017 durée inférieure à un an
Clients < 1 an	963 571,75	72 554,00
Fournisseurs Autres avoirs < 1 an	-	241,64
Administration des Contributions		
- Avances	201 608,00	129 689,63
TVA - Autres créances	1 544 227,19	3 473 034,26
TVA étrangères	1 881,00	313,50
Mutualité des employeurs	16 026,26	-
Créances / jetons de présence	66,36	66,36
Total	2 727 380,56	3 675 899,39

NOTE 9 - DETTES

Les dettes se composent comme suit :

<i>(en euros)</i>	Durée inférieure à un an (2018)	Durée de un à cinq ans (2018)	Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
Subventions d'investissement de l'Etat	-	16 142 600,00	16 142 600,00	18 682 438,79
Subventions d'investissement de la VDL	-	0,00	0,00	2 239 308,90
Subventions de fonctionnement de l'Etat	6 044 428,22	-	6 044 428,22	7 794 181,00
Subventions de fonctionnement de la VDL	5 317 180,35	-	5 317 180,35	5 981 756,74
Subventions d'exploitation de l'Etat	1 687 582,92	-	1 687 582,92	1 835 164,02
Subventions d'exploitation de la VDL	1 118 703,81	-	1 118 703,81	719 681,99
Dettes sur achats et prestations de services	6 668 524,17	-	6 668 524,17	21 113 915,96
Fournisseurs - dépôts de garantie	904 567,39	-	904 567,39	837 092,54
Fournisseurs - comptes prorata	741 815,81	-	741 815,81	509 900,39
Fournisseurs - factures non parvenues	38 637,16	-	38 637,16	58 603,95
Dettes fiscales	84 450,18	-	84 450,18	55 740,03
Dettes sociales	292 987,77	-	292 987,77	253 420,89
Autres dettes	153 959,33	-	153 959,33	149 069,19
		-		
Total	23 052 837,11	16 142 600,00	39 195 437,11	60 230 274,39

Les dettes ne sont pas subordonnées.

NOTE 10 - UTILISATION DES SUBVENTIONS

Les subventions accordées par la Ville de Luxembourg (VDL) et par l’Etat du Grand-Duché ont évolué comme suit :

<i>(en euros)</i>	Valeur nette 2017	Augmentation 2018	Consommation 2018	Consommations cumulée depuis 2014	Transfert en capitaux propres 2018*	Valeur nette 2018
Subv. Invest. ETAT	18 682 438,79	5 718 400,00	-	-	(8 258 238,79)	16 142 600,00
Subv. Invest. VDL	2 239 308,90	-	-	-	(2 239 308,90)	-
Subv. de fonct. ETAT	7 794 181,00	2 183 400,00	(3 933 152,78)	(11 145 904,27)	-	6 044 428,22
Subv. de fonct. VDL	5 981 756,74	1 302 000,00	(1 966 576,39)	(5 572 952,13)	-	5 317 180,35
Subv. d'exploit. ETAT	1 835 164,02	5 488 200,00	(5 635 781,10)	(7 886 417,08)	-	1 687 582,92
Subv. d'exploit. VDL	719 681,99	1 307 000,00	(907 978,18)	(2 033 296,19)	-	1 118 703,81
Total	37 252 531,44	15 999 000,00	(12 443 488,45)	(26 638 569,67)	(10 497 547,69)	30 310 495,30

* Ces subventions sont relatives à des immobilisations mises en service durant l’exercice 2018 et reclassées en « Subventions d’investissement » dans les capitaux propres.

NOTE 11 - PERSONNEL

La Société a employé en moyenne 93 personnes au cours de l'exercice 2018 (60 personnes en 2017).

NOTE 12 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de surveillance au titre de leurs fonctions supportées au cours de l'exercice se ventilent comme suit :

<i>(en euros)</i>	2018	2017
Organes d'administration et de surveillance	166 568,02	134 272,02
Total	166 568,02	134 272,02

NOTE 13 - AVANCES ET CREDITS ACCORDES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

La Société n'a accordé aucune avance et aucun crédit aux membres des organes d'administration et de surveillance au cours de l'exercice 2018.

NOTE 14 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société est engagée dans un contrat de leasing dont les échéances restant dues au 31 décembre 2018 s'élèvent à 18 809,65 EUR et d'une garantie bancaire pour un montant de 44 316,22 EUR.

Au 31 décembre 2018, les engagements sur commandes en cours s'élèvent à 11 062 005,20 EUR (2017 : 78 755 057,05 EUR).

NOTE 15 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture.



« Neien Tramsschapp »
61, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg

27 20 39 - 1

www.luxtram.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

